



Fédération Française
de Spéléologie



CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

**En cas d'accident spéléo, téléphoner par ordre de priorité,
jusqu'à l'établissement d'un contact :**

A un responsable local du SPÉLÉO SECOURS FRANÇAIS

Adresses disponibles sur le site Web du Spéléo Secours Français :

<http://speleo-secours-francais.com/>

rubrique Présentation du SSF / Structure régionale et départementale /liste des
conseillers techniques Départementaux

A la cellule opérationnelle nationale du Spéléo-Secours-Français

Téléphoner au numéro vert : 0800 121 123

Au Centre de Traitement de l'Alerte (tél : 112) en précisant :

- Qu'il s'agit d'un "accident de spéléologie"
- Qu'il faut alerter le "Conseiller Technique" en spéléo-secours du département.

En cas d'accident corporel

Il est indispensable que l'alerte soit transmise par un témoin direct. Il pourra ainsi répondre aux questions qui lui seront posées relatives au lieu, à l'heure et aux circonstances de l'accident. Le message d'alerte devra également comporter un bilan de santé minimum de la victime (les six questions).

Il faut consacrer le temps nécessaire à la collecte et à la rédaction des renseignements qui constituent le message d'alerte.

A savoir :

L'heure et les circonstances de l'accident
Le bilan de l'accidenté.

(les six questions).

1. La victime répond-elle aux questions ?
2. Peut-elle bouger tous ses membres ?
3. Sa respiration est-elle normale ?
4. A-t-elle un poul perceptible ?
5. A-t-elle des blessures évidentes ?
6. Est-elle en train de s'affaiblir ?

